

RESULTATS DE L'APPEL A PROJET
« COMMERCE DE PROXIMITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE »

- Plan de déplacements inter entreprises de la Presqu'île de Lyon et de Lyon VIIIème arrondissement.

- Description du projet

L'objectif du Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) est de provoquer un report modal de la voiture vers les modes de transports alternatifs (transport en commun, covoiturage, vélos, auto-partage, parc relais...) ceci pour les déplacements domicile / travail des salariés des commerces, professions libérales et entreprises des territoires concernés.

Pour y parvenir, plusieurs avantages substantiels (réduction abonnement transport en commun, proposition de solutions de covoiturage gratuites, d'Auto partage et de Vélo à Assistance Électrique...) et susceptibles de modifier leurs habitudes de déplacements domicile / travail sont proposés à ces acteurs économiques.

En Presqu'île, le PDIE a également un « volet client » à travers le service Free'Dom. Ce dernier permet aux commerçants adhérents à l'association de management de centre ville Tendence Presqu'île de proposer à leurs clients de se faire livrer dans la journée et en vélo pour la modique somme de 3€

Le projet de PDIE est particulièrement intéressant car il permet à de petites structures d'avoir accès à des dispositifs jusqu'à présent réservés à de grandes entreprises ou à des administrations grâce à la mutualisation permise par les deux associations.

- Le caractère innovant de la bonne pratique

Il s'agit de la première expérience au niveau national d'un Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) porté par des associations représentant le monde du commerce et le management de centre-ville, qui intègre les commerçants, les artisans, les professions libérales et les entreprises de l'ensemble d'un territoire.

- Le caractère reproductible de la bonne pratique et son intérêt pour le commerce de proximité :

Sur seulement deux arrondissements de Lyon, 512 salariés sont déjà concernés par ce dispositif alors qu'il est récent. Dès lors, au-delà des évolutions attendues pour Lyon, les perspectives au niveau national sont importantes. En effet, les structures qui portent le dispositif lyonnais sont des associations de commerçants ou de management de centre ville. En France il existe plus de 6 000 structures de ce type, ce qui donne une idée des résultats possibles.

Par ailleurs, les déplacements sont au cœur des problématiques commerçantes tant pour eux même que pour leur clientèle notamment dans les territoires de centre ville très souvent contraints. Dès lors, impliquer et ainsi sensibiliser les acteurs économiques d'un territoire ne peut que concourir à son développement et son amélioration.

- L'inscription de la bonne pratique dans un projet global de développement du commerce :

Le PDIE permet aux commerces de proximité d'être des acteurs à part entière de la politique de déplacement menée par les acteurs publics du territoire. Il s'agit également pour les commerçants d'être en capacité d'agir sur leur environnement en créant des conditions favorables à leur activité économique.

Cette bonne pratique s'inscrit dans la politique de structuration et de professionnalisation du commerce de proximité conduite depuis plusieurs années par la ville de Lyon, le Grand Lyon, les établissements consulaires et la DIRECCTE qui vise à ce que les représentants du commerce de proximité soient de véritables interlocuteurs des institutions pour toutes les questions ayant un impact sur celui-ci.

- Le calendrier de réalisation et les principales étapes de la bonne pratique

	ADC7	Tendance Presqu'île
Mise en œuvre de la démarche et recrutement d'un bureau d'études.		Janvier à mai 2008
Diagnostic	1 ^{er} trimestre 2007	Juin à octobre 2008
Elaboration Plan d'action		Novembre 2008 à avril 2009
Entrée en vigueur	Novembre 2007	A partir de mai 2009
Mise en place du service Free'Dom		Juillet 2009
Lancement des sites de covoiturage de la Presqu'île et du 7 ^e arrondissement de Lyon	Septembre 2009	Septembre 2009

- Les résultats obtenus, les indicateurs de performance, l'évaluation

L'objectif de la démarche PDIE de Lyon est de s'inscrire durablement dans le temps pour toucher le plus de salariés possibles.

L'organisation d'animations en entreprises sera poursuivie ceci afin de doubler le nombre de salariés inscrits sur le site Internet de covoiturage.

Les deux associations du territoire concerné souhaitent élaborer des outils d'évaluation de la démarche PDIE. Elles projettent également de mener une étude sur les moteurs du changement de comportement vers des habitudes plus durables.

- Les perspectives de développement

En termes d'implication des salariés, l'objectif du PDIE de Lyon 7^e est de toucher 500 salariés répartis comme suit : 200 sur la partie transport en commun et 300 pour le volet covoiturage. L'objectif du PDIE de la Presqu'île est, quant à lui, de toucher d'une part davantage de grands comptes de la Presqu'île pour les accompagner dans la mise en place d'un PDE (300 salariés potentiels) et d'autre part, de poursuivre le conventionnement des TPE pour atteindre un nombre de 200 salariés abonnés dans le cadre de la démarche PDIE.

Enfin, le service Free'Dom proposé sur la Presqu'île fera également l'objet d'un redéploiement important.